

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

**DU NORD**

ARRONDISSEMENT

**DE DUNKERQUE**

COMMUNE

**D'ESTAIRES**

DATE DE  
CONVOCATION

04 JUILLET 2024

DATE DE PUBLICATION

15 JUILLET 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 29

**Objet : Cabinet dentaire – 2 Rue Aimé Coupet – Parcelle C 3398 – Convention de gestion des espaces verts des abords du cabinet dentaire**

**Séance du 10 juillet 2024**

**Séance du 10 juillet 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORiant, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Jimmy MASSON, Alexandra LEGRAND, Olivier SABRE, Eric DEWULF, Hervé BOCQUET, Clément DELASSUS, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART

**Procurations :** Monsieur Dimitri DUQUENNE à madame Dorothee BERTRAND  
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON  
Madame Laëtitia LEGRAND à monsieur Olivier SABRE  
Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE  
Madame Camille SPETEBROOT à monsieur Stéphane GLORiant

**Secrétaire de séance :** Bérangère MAHAUDEN

**Délibération n°79/102 – 07/2024**

**Objet de la délibération : Cabinet dentaire – 2 Rue Aimé Coupet – Parcelle C 3398 – Convention de gestion des espaces verts des abords du cabinet dentaire**

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention de gestion des espaces verts des abords de la SCM Cabinet d'orthodontie PETITPREZ VANDEWEGHE, 2 rue Aimé Coupet ;

Exposé des motifs :

La commune a été sollicitée par la SCM Cabinet d'Orthodontie PETITPREZ VANDEWEGHE, représentée par Madame PETITPREZ, propriétaire du cabinet dentaire sis 02 rue Aimé Coupet à ESTAIRES (59940), situé sur la parcelle cadastrée section C n°3398, pour l'entretien des espaces verts situés aux abords de son cabinet.

Aussi, la commune souhaite répondre favorablement à cette requête et ce afin d'assurer une cohérence de gestion de l'ensemble des espaces verts présents à proximité du cabinet dentaire.

Dans ce cadre, il est proposé la mise en œuvre d'une convention fixant les modalités juridiques, techniques et financières de la gestion de ces services entre les deux parties.

Pour ce faire, la ville d'Estaires s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires à la maintenance et à l'entretien des abords du cabinet médical.

En contrepartie, la propriétaire du cabinet supportera la charge financière du service dont la gestion est confiée à la commune. Le coût d'entretien annuel des abords du cabinet médical est fixé forfaitairement à 672 € TTC soit 16 passages au cours de l'année pour 2 agents du service espaces verts communal. La durée de chaque passage est évaluée à 1 heure. Ce forfait sera révisé chaque année en fonction d'un indice « prestation de services -espace vert ».

La présente convention prendra effet à compter de sa signature et ce pour une durée de 3 ans.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2024

**Objet de la délibération : Cabinet dentaire – 2 Rue Aimé Coupet – Parcelle C 3398 –  
Convention de gestion des espaces verts des abords du cabinet dentaire**

Elle peut être prorogée de façon expresse par voie d'avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** la signature de la convention relative à la gestion des espaces verts aux abords du cabinet dentaire entre la SCM Cabinet d'Orthodontie PETITPREZ VANDEWEGHE sis 02 rue Aimé Coupet à Estaires et la commune ;
- **d'émettre** un titre de recettes annuellement à l'encontre de Madame Petitprez ;
- **d'autoriser** Monsieur le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bruno FICHEUX



La Secrétaire de séance  
Bérangère MAHAUDEN

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 15/07/2024

Publié ou notifié le 15/07/2024

Le Maire,  
Bruno FICHEUX

